

Sylvain POUVREAU

Curé de Bidart, en 1642

Voilà un titre qui va faire ouvrir de grands yeux à nos bascophiles: le mystérieux Pouvreau, prêtre du diocèse de Bourges, *presbyter Bituricensis*, comme il se désigne lui-même dans un de ses ouvrages, devenu curé dans le Pays basque, et ne paraissant cependant nulle part, dans aucun acte, jusqu'à ce jour!

Disons, très brièvement, ce quel'on savait de lui. C'est, naturellement, M. Julien Vinson qui va nous l'apprendre, dans son excellent *Essai d'une bibliographie de la langue basque*.

M. Vinson s'est occupé trois fois de Pouvreau, aux pp. 88, 109 et 114 de son *Essai*, à propos des traductions de *l'Instruction du chrétien*, du cardinal Richelieu, de la *Philothée* (1), de saint François de Sales, et du *Combat spirituel*, du P. Scupoli. Les détails bibliographiques abondent dans ces articles et rien n'échappe à la sagacité de l'érudit linguiste. Il a eu la bonne pensée de publier la Dédicace que Pouvreau fit de sa *Philothée* basque à Alexandre VII, qui canonisa saint François de Sales. Plus tard, M. Vinson publia lui-même les *Petites Oeuvres de Sylvain Pouvreau* (1892).

Qu'était donc Pouvreau?

Il nous le dit un peu lui-même dans la Dédicace de sa *Philothée* au Pape. D'abord il se déclare «prêtre de Bourges» (2). Puis il s'exprime

(1) Ou plus exactement: *De l'Introduction à la vie dévote*.

(2) *Alexandro VII. Pont. Opt. Max. Sylvanus Pouvreau presbyter Bituricensis*.

en ces termes: «Ayant eu besoin, aussitôt après mon ordination sacerdotale, de savoir par expérience la peine qu'il y a à apprendre la langue basque, j'en ai connu le mécanisme heureux, les règles habiles et la syntaxe précise. Or, telle est la courtoisie et l'urbanité des Basques, leur culte religieux; leur désir d'honorer la majesté divine, qu'ils ne le cèdent en cela à aucune contrée de la France (1). Mais, comme ils n'ont pas de livres de dévotion, à leur portée, par reconnaissance, et pour les aider à se sauver, j'ai publié les Instructions du Cardinal de Richelieu, l'Imitation de Thomas à Kempis, la Philothée de saint François de Sales et le Combat spirituel du P. Scupoli.»

On voit déjà que Pouvreau est étranger au Pays basque et ignorant sa langue, car il déclare, *qu'aussitôt après son ordination sacerdotale*, il a dû, par profession, apprendre le basque.

Où et, comment? M. Vinson a exhumé un texte précieux d'Haraneder, auteur de la *Philothea* (Toulouse, J.-F. Robert, 1749), qui nous dit au sujet de Pouvreau: «Il est, vrai d'ailleurs, qu'un monsieur Prêtre qui. était venu à Bayonne, du côté de Paris, avec feu un évêque de ce diocèse, voulant rendre service aux Basques, ayant appris le basque, comme il avait pu, avait traduit ce livre-ci (la Philothée) et l'avait fait imprimer à Paris» (2).

J'avoue qu'à première lecture cette tradition, ainsi rapportée par Haraneder, me paraissait peu probable; mais, en réalité, Haraneder n'hésite pas dans son récit; c'est un fait connu qu'il rapporte. De son temps, il avait donc pu voir encore quelque ecclésiastique qui avait connu Pouvreau. Nous allons constater qu'Haraneder ne se trompait pas.

M. Vinson identifie ensuite l'évêque en question: «Cet évêque ne saurait être un autre que François Fouquet, frère aîné du célèbre surintendant, qui fut nommé évêque de Bayonne, en 1637. Il ne fut sacré que le 15 mars 1639, à Paris». Il fit son entrée épiscopale à Bayonne, le 11 novembre suivant, sur un beau cheval blanc et avec une pompe dont Veillet nous a conservé le souvenir.

Son épiscopat, si fécond, ne dura que quatre ans. Il alla remplacer Jean d'Olce, un basque, transféré d'Agde à Bayonne par le roi, le 14 mai 1643, et dont les bulles sont datées du 31 août de la même année.

(1) Nous donnons seulement les deux premières phrases de la Dédicace: «Cum id muneris obeundum fuerit, statim a susceptis ordinibus sacris, ut quid esset operis in ediscendo idiomate Cantabrico experirer, et expeditas formularum normas et concinnas loquendi rationes esse comperi. Porro ea est incolarum comitas et urbanitas, in Dei cultum animus, eaque supremi Nutus dignoscendi cupiditas, ut nulli es Galliae populis ullo pacto cedere videantur.»

(2) *Essai d'une bibliographie*, p. 118.

Jean d'Olce prit possession le 21 avril 1644 et ne fit son entrée solennelle à Bayonne que le 9 mai 1645. Quant à François Fouquet, plus tard archevêque de Narbonne, il partagea la disgrâce de son frère, le 6 septembre 1661, et fut exilé à Alençon où il mourut, le 19 octobre 1663 (1).

Il y a longtemps déjà, j'avais remarqué que Fouquet s'était entouré à Bayonne de prêtres étrangers au diocèse. Il avait deux vicaires généraux étrangers, le pieux Louis Abelly, plus tard évêque de Rodez, l'ami et l'historien de saint Vincent de Paul, et Noël Perriquet, austère ecclésiastique, qui eut maille à partir avec les Carmes; deux secrétaires étrangers, Moiturier et De Fosses; et sans doute d'autres ecclésiastiques encore, parmi lesquels était Sylvain Pouvreau.

Voici comment j'ai été amené à cette petite découverte.

Ayant des recherches à faire aux Archives départementales sur notre historien bayonnais, le chanoine René Veillet, je portai eu même temps mon attention sur Pouvreau. Tous mes efforts se concentrèrent d'abord, aux registres des insinuations ecclésiastiques, sur les années 1656 à 1665, période où parurent les ouvrages de Pouvreau. Les recherches n'aboutirent à aucun résultat.

Il fallut alors se rabattre sur l'épiscopat de Fouquet. Malheureusement, les registres donnant l'état du clergé bayonnais de 1600 à 1641, ont disparu. C'est là qu'étaient de nombreux actes relatifs à Fouquet et à son entourage. Nous aurions dû alors trouver, dans le petit registre G. 17, un acte du 14 juillet 1644, relatif à Pouvreau; mais il nous échappa.

Quelques jours après, nous tombions sur un acte, en apparence assez peu important, mais rempli cependant, de révélations intéressantes

Il nous révélait, en effet, l'existence de Pouvreau au pays basque, bien plus, curé basque, curé de Bidart, et installant comme prébendier, dans son église, le procureur de Claude de Fosses, cleric tonsuré: de l'entourage de l'évêque, comme nous le prouverons. Nous donnons intégralement cet acte :

Acte de possession de la prebende de Burujaureguy, pour M. Claude de Fosses.

«Le sixiesme jour de decembre mil six cens quarante-deux, dans l'esglise paroissiale Notre Dame de Bidart, par devant nous, Silvain Pouvreau, curé de lad. paroisse, s'est presente M^e Jean d'Aguerre, prebstre et vicaire de lad. paroisse, au nom et comme procureur de Claude de Fosses, clericq tonsuré, ainsin que de sa procuracion a faict aparoir, du troisisme du d.

(1) Cf. notre *Missel de Bayonne de 1543*, p. cv.

mois, signée de Reboul, notaire royal; nous a dit que le d. de Fosses a esté pourveu de la prébende de Burujaureguy, fondée dans lad. esglise, ainsin qu'il appert par le titre que Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime Evesque de la ville de Bayonne luy en a expedié, du vingt sixiesme jour de novembre dernier, veu lequel titre, qu'il a en mains, nous a requis le mettre et installer eu la possession de lad. prébende et de tous les droits revenus et fruits lui appartenent. Sur quoy et après qu'eusmes receu le dit titre, avec l'honneur et révérence y appartenant, et veu la commission à nous donnée par icelluy, avons led. Daguerre, pour et au nom dud. de Fosses, mis et installé en la pocession réelle, actuelle et corporelle de lad. prebende, droitz, fruitz, rentes et reveueus y appartenent, et ce par le baiser du M^e autel de lad. esglise, l'adoration du St-Sacrement et autres actes de pocession à ce communs et ordinaires dans lad. esglise, ayant mesmes donné place aud. Daguerre pour led. de Fosses (estant revestu de son surplis) au rang et siège des prebandiers de lad. esglise, ez presences de M^e Pierre de Cambare et Pierre d'Uruna, clercq tonsure, lesquels se sont sousignés. Signé Duruna, de Cambare, prebstre, et *Pouvreau, curé*.

»Le huitiesme jour de décembre 1642, l'acte de prinse de pocession cy dessus, a esté insinué en ce registre. Ce fait, l'original rendu à M^e Claude de Fosses, y nommé, par moy, etc. *Defosses. De Lafont*, not^{re} (1)».

Qu'était Claude Defosses (car c'est ainsi qu'il signe)? Un simple laïque à qui l'évêque de Bayonne conféra la tonsure, le samedi des quatre-temps de septembre 1642, dans la chapelle de l'évêché de Bayonne. Claude de Fosses était originaire du diocèse de Reims. Ses lettres de tonsure sont datées du 20 septembre 1642, signées de l'évêque et de son secrétaire, Moiturier (2).

La prébende de Burujauréguy était en ce moment vacante par la mort d'Alphonse d'Echaux, ancien curé de Bidart; elle tut accordée à Claude de Fosses, par l'évêque de Bayonne, le 26 novembre 1642 (3).

Claude de Fosses était, de l'entourage épiscopal, car nous le trouvons contresignant les ordonnances du vicaire général Perriquet, dont il paraît être le secrétaire particulier (4) et aussi, mais rarement, celles de l'évêque.

Quand l'évêque François Fouquet est transféré à Agde, toute la maison épiscopale, composée d'étrangers, quitte le diocèse et s'attache à sa for-

(1) *Arch. B.-P.*, G. 28, fol. 55, ou p. 112.

(2) *Arch. B.-P.*, G. 29, f. 54, r^o, ou p. 109.

(3) *Arch. B.-P.*, G. 29, f. 54 v^o, ou p. 110.

(4) *Ibid.*, 11 mars 1643; ff. 67 r^o, 78 r^o, 86 r^o.

tune; mais quelques-uns iront certainement la chercher ailleurs, car nous trouvons plus tard Abelly et Pouvreau à Paris.

Pouvreau demeura-t-il quelque temps dans le diocèse de Bayonne, après le départ de Fouquet, nous ne le savons pas. En tout cas, il resta titulaire de la cure de Bidart, un an encore environ (1). Il résigna en effet son bénéfice en faveur de Pierre Hiriart, chanoine de Bayonne, auprès du pape Urbain VIII qui autorisa cette violation des règles canoniques par un rescrit du 5 mai 1644. Les lettres pontificales furent enregistrées à la chancellerie épiscopale de Bayonne et scellées par Michel d'Oiharard, vicaire général de Mgr d'Olce (2). Quelques recherches à Home feraient peut-être découvrir la supplique de Sylvain Pouvreau et l'exposé des motifs qui lui firent abandonner sa cure. Voici l'acte de collation fait à Bayonne en faveur du chanoine Hiriart:

Visa de la cure de Bidart pour Pierre Hiriart, chanoine

«Michael d'Oiharard, canonicus theologalis ecclesiæ cathedralis Baionnæ necnon vicarius generalis ac officialis Illustrissimi ac Reverendissimi Domini in Christo Patris Joannis d'Olce, Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratiâ episcopi Baionensis, in remotis agentis, dilecto nostro magistro Petro de Hiriard, presbytero, canonico dictæ ecclesiæ, salutem in Domino. Visa signatura apostolica a nobis cum debita reverentia accepta, tibi a sanctissimo nostro Papa Urbano octavo concessa, de ecclesia parrochiali Sanctæ Mariæ de Bidart, *per resignationem magistri Sylvani Pouvreau*, illius ultimi pacifici possessoris, sub datum Romæ, apud sanctum Petrum, tertio nonas maii, anno pontificatus ejusdem Domini nostri Papæ Urbani octavi vigesimo primo, sub clausula etiam committatur in forma dignum novissima. Hinc est quod nos mandato apostolico, ut par est, morem gerentes, prædictam ecclesiam parrochiale in dicta signatura expressam, tibi requirenti et acceptanti, emissa prius per te in manibus nostris professione fidei juxta sacrosancti Concilii Tridentini decreta, contu-

(1) Il faudrait voir aux Archives paroissiales de Bidart, la série GG. qui commence précisément en 1644.

(2) *Arch. B.-P.* (G. 17, f. 13 r°). Hiriart ne resta pas longtemps curé de Bidart, car il résigna, à son tour, sa cure, en faveur de Pierre de Hirigoisbehere, curé de St-Martin de Biarritz, le 4 novembre suivant; celui-ci fut installé, le 14 février 1645. *Ibid.*, f. 24 r°. C'est peut-être le même que Pierre de Hirigoyen, curé de Bidart, le 2 février 1653 (*Arch. B.-P.*, G. 29, f. 251) ou de Hirigois qui approuve la *Guiristinoaren dotrina* de Pouvreau, le 25 mars 1655, résigne sa cure le 1^{er} sept. 1695, en faveur de Pierre de Mocoçain, prébendier de Bidart (G. 31, f. 134 r°), mais meurt le 1^{er} octobre, ce qui fit donner la cure à Pierre de Lafourcade, d'Urt, le 22 décembre; celui-ci fut installé le lendemain. (G. 31, ff. 134 et 139.)

limus et donavimus, conferimusque et donamus... Datum Baionnæ, sub signo nostro sigilloque episcopi ac signo scribæ nostri infrascripti, die decima quarta mensis julii, anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo quarto, presentibus ibidem magistris Petro de Petit et Joanne, de Labordette, præbyteris dictæ ecclesiæ, testibus ad præmissa vocatis, rogatis et subsignatis, per me. *M. Doiharard*, vic. generalis, *Petit*, pres., *J. de Labordette*, present, *Duhalde*, secrét. (1)».

A cette même date du 14 juillet 1644, Sylvain Pouvreau avait quitté sa cure, —et peut-être depuis longtemps déjà,— car dans un procès-verbal rédigé le lendemain à Bidart par Michel d'Oiharard, vicaire général, on constate l'absence de tout curé.

En effet, celui-ci se transporta à Bidart pour juger un conflit, entre «les dames des maisons d'Oriotz, d'Oriotzchipy et de Basseleur, qui troubloyent souvent le divin service en l'église de leur paroisse, à l'occasion de leurs sièges et de leur rang d'offrir». Après avoir réglé la question des préséances et la manière d'aller à l'offrande, le vicaire général termine ainsi le procès-verbal: «Faict aud. Vidart *en presence de vicaires et autres prebstres de lad. paroisse*, qui ont signé le présent procès-verbal avec nous, ausd. jour et an que dessus: *M. Doiharard*, vic. general. *J. Diharce*, présent, *D'Amestoy*, prebtre, présent.» (2).

Le secrétaire Claude de Fosses, titulaire de la prébende de Burujaureguy, quitta aussi le diocèse, avec son évêque, car nous ne trouvons plus sa signature, depuis le mois de juillet 1643 (3), dans les actes de la chancellerie épiscopale; mais il ne se démit de sa prébende en faveur de Pierre de Gastamalde, que le 10 février 1647, comme le prouve l'acte suivant:

«Joannes d'Olce... dilecto nostro magistro Petro de Gastamalde, presbitero nostræ diœcesis, salutem. Cum præbendam, quæ nuncupatur de Bourougauregui, fundatam in ecclesia parrochiali beatæ Mariæ de Bidart, nostræ diœcesis, obtinueris in curia Romana, per resignationem magistri Claudii de Fosses, ejus ultimi et pacifici possessoris, sub datum Romæ, apud sanctam Mariam majorem, quarto idus februarii, anno Domini nostri Papæ Innocentii decimi tertii. Hinc est quod nos... Datum Baionæ, sub signo sigilloque nostris et secretarii nostri subscriptione, anno Domini millesimo sexcentesimo quadragesimo septimo, die

(1) *Arch. B.-P.*, G. 17, f. 13, r^o.

(2) *Arch. R.-P.*, G. 17, f. 4, n. chiff.

(3) Voir un titre du 4 juillet 1643, contresigné: *De mandato: DEFOSSES, secr. (Arch. B.-P., G. 123. Origin.)* Un peu plus haut, G. 21, dans un titre relatif à Mocosail, du 26 août 1639, nous avons trouvé mention du premier libraire connu, peut-être, de Bayonne: «Jehan de Caudeyran, marchand libraire dud. Bayonne.»

vero 12 maii, præsentibus ibidem magistris, Joanne de Dordoy; notario regio, et Michaele de Mendiboure, scholastico, testibus ad præmissa vocatis, rogatis et subsignatis. *Joannes*, episc. Baionensis, etc. (1)».

Inutile d'ajouter que les vicaires généraux Abelly et Perriquet ne figurent plus davantage dans nos actes diocésains.

Le «roman biographique» que s'était imaginé M. Vinson au sujet de Pouvreau (2), était donc presque une réalité; les documents que nous venons de donner le prouvent bien.

Il est certain que Pouvreau s'attacha, jeune clerc, à François Fouquet et qu'il le suivit à Bayonne où il dut être ordonné vers la fin de 1639. Aussitôt après (*statim a susceptis ordinibus sacris*), il «s'éprend, dit M. Vinson, d'un bel enthousiasme pour cette fière population basque dont l'ignorance littéraire l'afflige et il veut apprendre leur langue pour leur faire des livres». Pour cela, il se fait nommer curé de Bidart, où il remplace probablement Alphonse d'Echoux, qui s'y réserve seulement la prébende de Burujaureguy, obtenue par Claude de Fosses à sa mort. Pouvreau se met à l'étude et, en quelques années, il arrive à posséder suffisamment cette langue pour oser publier des traductions pieuses en basque.

Resta-t-il en Labourd ou bien s'en alla-t-il tout d'abord à Agde avec son protecteur? Nous ne pourrions le dire; mais il est certain qu'il conserva des relations dans notre pays (ses livres le prouvent) et il est à croire qu'il y fit des séjours, à intervalles plus ou moins éloignés.

V. DUBARAT,

Curé de Saint-Martin de Pau.

(1) *Arch. B.-P.*, G. 17, f. 78 r°.

(2) *Essai d'une bibliographie*, p. 122.

